

TROIS PORTRAITS DE FEMMES ENGAGEES

Adhérentes et sympathisantes de Femme Avenir 54 se sont retrouvées pour une soirée conviviale ce 3 juillet. **L'occasion d'innover avec un nouveau concept** : faire découvrir aux autres participantes ses engagements, ses passions, ... Trois adhérentes se sont prêtées au jeu et nous les en remercions chaleureusement.



J. CASSARD

I. VOINSON

D. ZIMMERMANN

Jacqueline CASSARD, nous a présenté l'association « Les Cétos du Cœur ». Celle-ci a vocation à répondre aux problématiques de patients contraints à des régimes alimentaires spécifiques et à faire en sorte qu'ils ne se retrouvent plus seuls face à la maladie.

Isabelle VOINSON, Présidente de FLEURS pour le Liban, a expliqué les actions réalisées par son association. Elle collecte du matériel médical et paramédical destiné à des pays en situation de grande pauvreté, mais aussi à des structures sociales en France où les besoins sont importants.

Denise ZIMMERMANN prend la parole pour nous exposer son parcours professionnel et son activité. Sage-femme depuis 50 ans et a accouché « toute seule » 3 591 enfants. A l'heure de la retraite de la Fonction Publique Hospitalière, elle se met en libéral pour poursuivre un métier qui la passionne. Depuis, elle a offert ses services à la Maternité et exerce quasiment à temps plein. Elle explique son engagement, en faisant référence au Code de Déontologie de sa profession : le devoir moral de prendre en charge les femmes et leurs nouveaux nés.

Lorsque sa petite fille est diagnostiquée « Syndrome de Vivo » (30 cas en France, 200 en Europe), et obligée de suivre un régime cétogène, **Jacqueline se forme avec le personnel de l'Hôpital** pour apprendre à gérer les repas de Priscillia. En effet, la gestion au quotidien est compliquée et coûteuse (de 600 – 800 €/mois) ; alors, l'équipe conseil des bénévoles propose des solutions moins onéreuses et crée du lien avec les patients et leurs familles.

Les membres de l'association travaillent toujours en lien avec l'équipe médicale et vont accompagner les patients sur différents sujets : la pesée des aliments, la gestion des repas à l'école, l'éducation à l'alimentation des jeunes enfants concernés par ce régime, ...

L'association labellisée « Accueil Handicap » est reconnue par les plus hautes autorités ; il existe d'ailleurs une Journée Nationale des Régimes Médicaments. Les bénévoles interviennent régulièrement dans des colloques. **Les Cétos du Cœur ont pour projet de développer une balance connectée, dont le coût est estimé à 6 150 €.**

Le régime cétogène, qui nécessite 2 à 3 heures de cuisine par jour, donne de bons résultats pour Priscillia. En sa qualité de mamie, Jacqueline soutient aussi sa petite fille de 12 ans dans la diffusion de son livre, ouvrage dans lequel elle évoque sa maladie.

Isabelle Voinson, Présidente de FLEURS pour le Liban, a expliqué les actions réalisées par son association. **Elle collecte du matériel médical et paramédical destiné à des pays en situation de grande pauvreté, mais aussi à des structures sociales en France où les besoins sont importants.**

L'association stocke son matériel dans deux locaux à Jarville et Gondreville (pour le matériel lourd et volumineux). Lorsque la quantité est suffisante, des conteneurs sont envoyés en Syrie et au Maroc ; des palettes sont régulièrement expédiées au Liban, à destination d'un dispensaire.

L'association apporte également un soutien financier à « Scolarisation Madagascar » et à l'IRAP (institut de jeunes sourds et malentendants qui accueille des réfugiés syriens au Liban).

FLEURS pour le Liban ne bénéficie pas de subvention; elle fonctionne grâce aux dons et aux bénéficiaires des actions réalisées (concerts, manifestations culturelles, ...).

Elle mène de nombreuses activités sur les thèmes « Education et Citoyenneté », «Sensibilisation au développement durable », et « Solidarité ». Beaucoup d'opérations sont réalisées en lien avec des associations locales sur la base de trocs, d'échanges de bons procédés, ...

Pour terminer cette soirée, c'est Denise Zimmermann qui prend la parole pour nous exposer son parcours professionnel et son activité. Elle est sage-femme depuis 50 ans et a accouché « toute seule » 3 591 enfants. A l'heure de la retraite de la Fonction Publique Hospitalière, elle se met en libéral pour poursuivre un métier qui la passionne. Suite à l'appel d'une assistante sociale, elle prend en charge une patiente albanaise et elle a un choc en découvrant les conditions d'accueil et d'hébergement de cette femme réfugiée. Elle est stupéfaite par le peu de prise en compte de la condition humaine.

Depuis, elle a offert ses services à la Maternité et exerce quasiment à temps plein. Elle explique son engagement, en faisant référence au Code de Déontologie de sa profession : le devoir moral de prendre en charge les femmes et leurs nouveaux nés.

Quelle est la situation locale ? Depuis juillet 2013, l'ex-caserne Faron est ouverte pour accueillir les réfugiés; elle dispose d'une capacité d'environ 300 places. Beaucoup de femmes viennent du Nigéria (réseau de prostitution), mais aussi des pays de l'Est, et notamment d'Albanie.

Quelle est la procédure administrative ? Lorsque les réfugiés arrivent, ils sont considérés comme des primo-arrivants et n'ont aucune aide financière. Les femmes enceintes ont « juste » droit à des tickets de bus pour aller à la maternité. Environ 1 mois et demi après leur arrivée, ils ont rendez-vous à la Préfecture de Moselle à Metz pour constituer un dossier et faire un relevé d'empreintes.

Il existe une base de données et un système de comparaison d'empreintes digitales des demandeurs d'asile dans l'Union Européenne (UE). Lorsqu'une personne introduit une demande d'asile, où qu'elle se trouve dans l'UE, ses empreintes digitales sont transmises au système central d'EURODAC, qui « facilite » l'application du règlement Dublin pour la détermination de l'Etat responsable de l'examen de la demande d'asile. A noter que la prise d'empreintes ne concerne pas les étrangers mineurs de moins de 14 ans.

S'ils ont déjà été enregistrés dans un autre pays, les réfugiés ne peuvent pas déposer un dossier en France et doivent faire leur demande dans le pays où ils ont été inscrits en 1er.

Dès lors qu'ils sont enregistrés, ils ont un minimum de droits : Aide Médicale d'Etat ou Couverture Médicale Universelle Complémentaire, et des ressources, l'Allocation Temporaire d'Attente (3,68 €/jour/personne).

Denise Zimmermann remplit véritablement une mission de « relais », de « veille » pour les femmes, qui n'ont guère de contact avec l'extérieur.

Elle a tenté de faire de la « prévention-contraception » mais a rapidement abandonné car ce n'est pas dans leur culture. **Elle est très préoccupée par la problématique des jeunes filles et femmes excisées.**